

FFA-BF-M4

« Concevoir des offres de formation pour adultes »

descriptif Module 4

Compétence opérationnelle	Concevoir, dans son domaine spécifique, des offres de formation pour adultes, au niveau du contenu, du financement et de l'institution.
Compétences travaillées et visées	<ul style="list-style-type: none">▪ Clarifier, dans son domaine spécifique, les besoins en formation ainsi que les intérêts et les exigences du public cible.▪ Identifier les développements et les tendances sociales importants dans son domaine spécifique, et en tenir compte dans la planification d'offres de formation.▪ Prendre en considération, lors de la conception d'offres de formation, les aspects juridiques et liés à la politique de la formation, ainsi que les directives institutionnelles.▪ Tenir compte, lors de la conception didactique, des possibilités existantes par rapport aux formes et aux modalités d'apprentissage.▪ Sur la base des compétences définies, fixer les procédures appropriées pour le transfert et l'évaluation de l'apprentissage.▪ Calculer le coût d'offres de formation, décrire et présenter ces offres de manière adaptée au public cible.▪ Lors du développement de projets d'offres de formation, concevoir clairement son rôle de mandataire.
Contenu de la formation	<p>Le contenu de la formation se présente à la fois sous la forme d'apports théoriques, de réflexions et échanges collectifs et en sous-groupe, de mise en situation et de confrontation des pratiques issues des domaines spécifiques des participant-e-s le tout en lien avec les compétences visées et travaillées du module.</p> <p>Les thèmes abordés par ce module :</p> <ul style="list-style-type: none">- Concepts de la formation et analyse de la demande ; identification des publics-cibles et des contextes privilégiés en lien avec la conception de la formation et les domaines spécifiques des participant-e-s ; clarification du mandat et rôle de concepteur assumé par les formateurs / formatrices ;- Identification des logiques en présence et des stratégies possibles en lien avec les domaines spécifiques des participant-e-s ; tendances sociales et leurs influences sur l'offre de formation ; lignes directrices et conditions cadres de l'institution,- Contenus et structure de projets d'offres de formation ; conception didactique : objectifs, contenus, méthodes et modalités d'apprentissage ; principes de la didactique ; niveaux et procédures d'évaluation de l'apprentissage ; diversité des approches didactiques et méthodologiques et leurs conséquences sur la conception d'offres de formation ; définition de compétences et de ressources- Notions de base sur la gestion de la qualité, méthodes simples d'évaluation des besoins en formation et analyse du marché, identification de critères relevant de l'évaluation de la qualité en formation ; conceptualisation du dispositif d'évaluation d'une offre de formation.- Notions de base en marketing et cohérence dans la conception et la communication de l'offre de formation ; calcul des coûts et possibilités du financement.
Public cible Prérequis	<p>En principe, le module FFA-BF-M1 ou « Certificat FSEA » est exigé, ainsi qu'une expérience pratique dans l'animation de cours destinés à des adultes.</p> <p>Et plus spécifiquement toute personne ayant une pratique dans la formation d'adultes ou un intérêt de développement en lien avec la conception d'offres de formation.</p>

Durée et modalités

La formation comprend :

- 39 heures de présence au cours
- 90 heures de travail autonome

auxquelles viennent s'ajouter :

- 16 heures de supervision réparties sur au moins 5 séances
la supervision est considérée comme acquise si le/la participant-e a présenté au moins une situation et a participé activement au processus de supervision.

Les 39 heures de cours sont réparties sur 6,5 jours non consécutifs. Chaque jour de cours comprend 6h15 de formation (pour un total de 81h15 pour les modules 4 et 5 menés conjointement).

Les 90 heures de travail autonome requises pour le module 4 comprennent, notamment, des lectures d'approfondissement, une réflexion individuelle régulière sur son propre processus de formation durant tout le processus de formation et l'élaboration de la documentation pour l'évaluation des compétences du module. Une bibliographie ciblée ainsi que des pistes de lecture et de réflexion individualisées sont proposées par le formateur/la formatrice. La formation se déroule en petits groupe de 6 à 12 personnes (au max. 16 participants) afin de pouvoir tenir compte des contextes professionnels et des domaines de formations spécifiques de chacun ainsi que de la problématique genre.

Evaluation des compétences

L'évaluation des compétences porte sur l'élaboration ou le remaniement d'un projet d'offre de formation réaliste et réalisable dans son domaine spécifique.

Le travail sur le projet d'offre à présenter par écrit compte entre 30'000 et 50'000 et comprend notamment :

- La présentation du projet de l'offre de formation
- Une analyse du projet en termes de besoins, de pertinence, de cohérence
- L'utilisation de modèles de référence dans une réflexion conceptuelle ainsi que le calcul des coûts
- Une synthèse en termes de constats significatifs et de prise de position sur le projet et son propre rôle

Certification

Pour l'obtention du certificat modulaire, les conditions suivantes doivent être remplies :

- au moins 80% de présence et participation active aux cours.
- Appréciation « acquis » pour l'évaluation des compétences par le formateur / la formatrice
- 80% de présence et de participation active à la supervision en groupe

Le certificat modulaire est un des prérequis pour l'admission à la vérification finale centralisée pour l'obtention du brevet fédéral de Formateur/Formatrice. Dans le cadre de cette vérification, un exemplaire du travail réalisé pour l'évaluation des compétences est exigé en sus du certificat modulaire. La validité du certificat modulaire pour l'admission à la vérification finale centralisée est de 5 ans à compter de la date de son établissement.

**Responsables
de la formation
et formateurs**

La société **AXECIB** répond entièrement de la qualité de la formation dispensée. La conduite du cours est confiée à **Pierre-Alain Lécho**t & **Catherine den Os**, tous les deux de niveau universitaire et au bénéfice de plus de quinze ans de pratique dans la formation d'adultes auprès de publics divers. La supervision est conduite par **Martine Germanier**, formatrice expérimentée en formation d'adultes et en supervision, bénéficiant d'une formation universitaire en psychologie et du Brevet de formatrice d'adultes. Il peut être fait appel à d'autres formateurs intervenants ponctuellement selon les besoins et disposant d'un profil similaire.

Recours

Le/la candidat-e peut déposer, dans un délai de 30 jours, un recours motivé par écrit auprès des responsables de la formation.

Les responsables de la formation peuvent prendre l'une des décisions suivantes :

- a) Approbation du bien-fondé du recours (résultat de l'évaluation des acquis du module : mention « acquis »)
- b) Nouvelle évaluation par un nouvel expert
- c) Rejet du recours

Le/la candidat-e peut déposer, dans un délai de 30 jours, un recours motivé par écrit contre la décision des responsables de la formation de Commission Assurance Qualité. LA Commission AQ examine si la procédure d'évaluation était formellement correcte. La procédure de recours auprès de la Commission AQ est gratuite.